



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt sept décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

***Présents :*** POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

***Absents:*** MATTEI Estelle, LECCIA Jean Marie,

***Secrétaire de séance :*** GRAZI François,

### 1. Travaux de réhabilitation de certaines infrastructures communales endommagées suite aux intempéries du 24 novembre 2016 et à réaliser sous le régime de l'urgence impérieuse

Le Maire expose à ses collègues que les intempéries exceptionnelles qui ont frappé notre commune le 24 novembre dernier ont eu des conséquences très dommageables pour nos infrastructures communales.

Il précise que suite à ces intempéries qui ont conduit les services de Météo France à classer notre département en alerte rouge, il a :

- dès le 25 novembre, adressé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de notre commune à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
- le 29 novembre, adressé, par courrier, à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, à l'appui de cette demande, un état détaillé des dégâts constatés les jours précédents comportant la liste de ceux-ci avec leur positionnement sur les plans cadastraux, le tout illustré par des photos explicites,
- le 12 décembre, adressé à Madame Michèle TORRES, Chef du bureau des finances locales de la préfecture de la Haute-Corse, un courrier listant les travaux à réaliser de toute urgence afin de permettre aux habitants ou exploitants agricoles empêchés, de pouvoir accéder à leurs habitations et/ou installations professionnelles dans les délais les plus brefs et dans des conditions de sécurité normales,

- le 15 décembre, fait constater à Messieurs Frédéric DUPOUEY et Jean FRANCHI, inspecteurs de la DDTM de la Haute-Corse, l'ensemble des dégâts subis ainsi que ceux nécessitant une intervention sans délai,

- le 21 décembre, obtenu l'autorisation de Madame Michèle TORRES, de réaliser, sous le régime de l'urgence impérieuse, la réalisation des travaux nécessaires afin d'entreprendre la réfection de certaines voiries communales gravement endommagées et de rétablir le fonctionnement du réseau d'assainissement communal.

Le Maire informe ses collègues que par arrêté du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'état chargé du budget et des comptes publics en date du 14 décembre 2016, publié au JORF du 23 décembre 2016, notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle consécutivement aux inondations et coulées de boue survenues le 24 novembre 2016.

Le Maire précise alors à ses collègues que le coût prévisionnel des travaux à réaliser sous le régime de l'urgence impérieuse a été estimé, avec l'appui des inspecteurs de la DDTM, à **63 600 €/HT** détaillés ainsi qu'il suit:

1. Réfection du chemin communal carrossable de "Gargalo" qui permet aux membres de la famille BERGOIN d'accéder à leur maison d'habitation principale et qui est actuellement complètement défoncé (la rivière le "Poghju" ayant débordé au niveau de leur habitation):

Les travaux consisteront en une remise en état de la voirie par des apports de caillasse de carrière, au nivellement de celle-ci et à son compactage (longueur de la voirie 120 m sur une largeur de 3,50 m);

La remise en état nécessaire a été évaluée à 8 000 €/HT;

2. Réfection du chemin communal carrossable de "Santo Pietro à Patrimonio" au lieu-dit "San Anghjulu" qui permet à de nombreux agriculteurs d'accéder à leur propriété et à leur habitation et qui a été complètement détruit par le débordement de la même rivière:

Les travaux de remise en état de cette voirie, ont été évalués à 15 400 €/HT;

3. Réfection du chemin communal carrossable de "Poggio à Patrimonio", chemin qui relie la D 238 au hameau de "Brietta" qui permet lui aussi à de nombreux agriculteurs d'accéder à leur propriété ainsi qu'à leur maison d'habitation et qui a été très endommagé par le débordement des ruisseaux de "Brietta" et de "Juvencula"; en outre, le petit pont permettant la traversée du ruisseau de "Juvencula " a été complètement détruit par le débordement du ruisseau éponyme:

Les travaux de remise en état de la voirie et du pont ont été évalués à 37 100 €/HT;

4. Réfection de la canalisation de sortie des eaux usées de la station d'assainissement communale qui a été mise à nue et qui est rompue à environ 15 mètres de la sortie de station laissant les effluents se déverser anarchiquement sur les propriétés voisines:

Les travaux de raccordement de cette canalisation et de remblaiement des tranchées provoquées par les intempéries ont été estimés à 3 100 €/HT (non compris la remise en état de la piste d'accès qui sera réalisée ensuite).

Afin de pouvoir procéder aux remises en état listées ci-dessus, le Maire, propose donc à ses collègues, conformément aux dispositions du 1° du II de l'article 35 du Code des marchés publics, de lancer ces travaux dans le cadre d'un marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec une entreprise spécialisée disponible pour ce type de travaux.

Pour le financement de ces travaux, le Maire, propose à ses collègues de solliciter l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Corse comme suit:

Etat Fonds Intempéries	50%	31 800 €
CTC	20%	12 720 €
CD 2B	20%	12 720 €
Part communale résiduelle	10%	6 360 €

**Après discussion,**

**Considérant l'exposé détaillé de Monsieur le Maire,**

**Considérant que les inondations et coulées de boue survenues le 24 novembre 2016 ont provoqués des dégâts considérables à nos infrastructures communales,**

**Considérant que certaines infrastructures listées ci-dessus nécessitent une remise en état urgente eu égard aux besoins des habitants et des exploitants agricoles de notre commune,**

**Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35-II-1°,**

**Vu le chiffrage de ces travaux à un montant prévisionnel de 63 600 €/HT,**

**Le Conseil Municipal,**

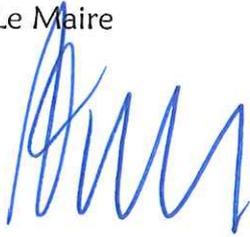
**AUTORISE le Maire à lancer et signer un marché de travaux de réfection des ouvrages sus-visés pour un montant estimé à 63 600 €/HT selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable,**

**AUTORISE le Maire à solliciter la participation de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Corse pour le financement de cette opération selon le plan suivant:**

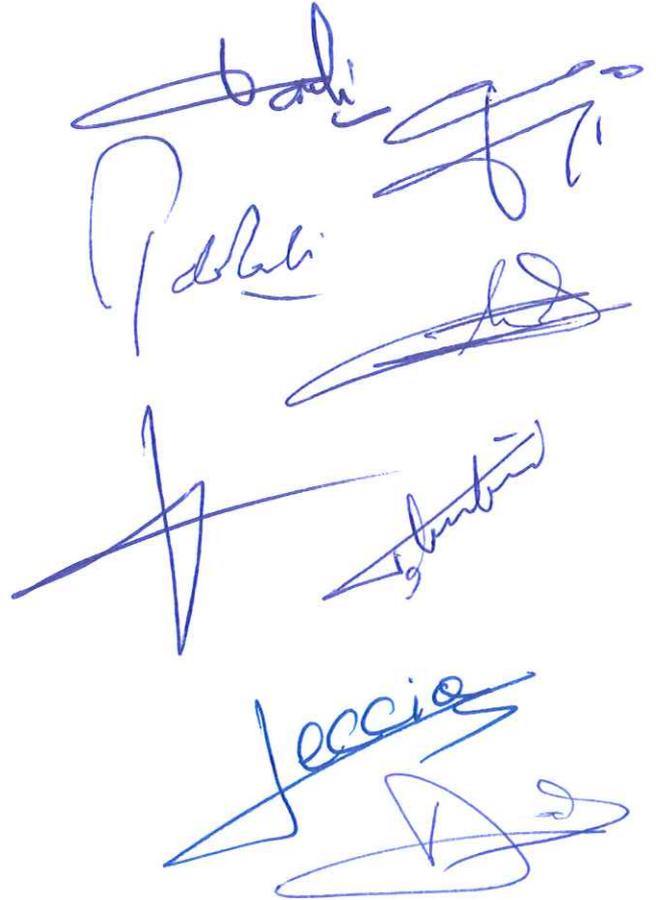
Etat Fonds Intempéries	50%	31 800 €
CTC	20%	12 720 €
CD 2B	20%	12 720 €
Part communale résiduelle	10%	6 360 €

Résultat du vote: VOTANTS: 9 - ABSTENTION: 0 - EXPRIMES: 9 - POUR: 9 - CONTRE: 0  
- RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



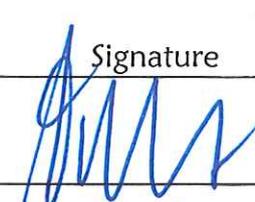
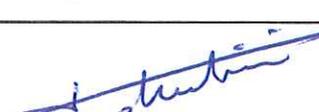
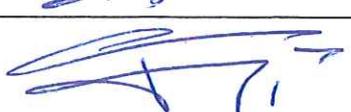
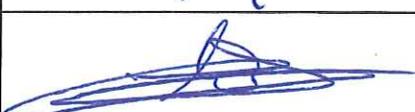
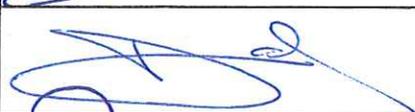
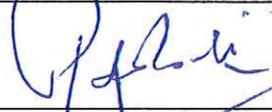
Les Conseillers Municipaux



# Département de la Haute-Corse

## Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 27 décembre 2016 à 19 heures

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	Absent
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	Absente
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	